ucanss | la sécurité sociale

Lettre d'information

LI0944

Montreuil,
le lundi 2 février 2026

Émetteur : Direction des Etudes et Statistiques – Kouamé YAO

Objet : Formation professionnelle ; applications « Tableau de bord de la formation professionnelle » et « Tableau de bord de la formation professionnelle Praticiens conseils »

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'Ucanss lance la campagne 2026 de recueil de données relatives à la formation professionnelle du personnel des organismes du Régime général de Sécurité sociale.

Afin que vous disposiez en temps utile, ainsi que votre caisse nationale et les partenaires sociaux, d'indicateurs fiables sur l'effort de formation réalisé en 2025, je vous prie de bien vouloir enregistrer dans l'application mise à votre disposition sur le site de l'Ucanss les éléments permettant de calculer votre taux d'accès à la formation pour le **18 mars 2026**, ainsi que le reste du questionnaire pour le **30 avril 2026 au plus tard**.

Tous les organismes du Régime général de Sécurité sociale sont concernés, dont les caisses nationales et les organismes qui emploient moins de 10 salariés.

L'Ucanss compte sur votre concours pour l'établissement du tableau de bord de la formation professionnelle qui constitue un outil indispensable d'observation et d'évaluation de la mise en œuvre dans notre branche des différents dispositifs d'accès à la formation.

Vous pourrez ainsi disposer d'une plaquette personnalisée qui vous permettra de comparer les données de votre organisme avec celles de l'Institution et des organismes de votre branche de législation (accessible sur le site aux Directeurs, agents de Direction et aux personnes habilitées par les Directeurs d'organismes).

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20

A. APPLICATION TABLEAU DE BORD DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (TBFP)

1/ Une enquête revue et actualisée

Régulièrement adapté au fur et à mesure des réformes, le tableau de bord de la formation professionnelle tient compte des dernières évolutions dont celles issues de la loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » et du protocole du 19 décembre 2019 dont les dispositions sont entrées en vigueur le 30 avril 2020.

Parmi les évolutions de cette édition 2026, quelques ajustements et améliorations ont été apportées, avec notamment :

- Évolution des champs relatifs aux heures de formation par type de dispensateur ;
- Distinction des typologies de formateurs dans la formation interne (les formateurs de métier et les formateurs à titre accessoire).

2/ Les informations pratiques relatives à cette application (TBFP)

Dès finalisation de votre saisie, une action de clôture vous sera demandée pour la prise en compte de vos données par l'Ucanss à des fins statistiques.

L'application est accessible, depuis le 26 janvier 2026, sur le site de l'Ucanss, partie « espace organismes », rubrique « applications métiers » ou via le lien direct ci-dessous :

https://tbfp.ucanss.fr

L'accès est sécurisé et réservé aux seules personnes habilitées par les Directeurs d'organismes. Désormais les Directeurs ou leur délégataire peuvent attribuer eux-mêmes les habilitations de leurs salariés à certaines applications Ucanss.

B. APPLICATION TABLEAU DE BORD DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE PRATICIENS CONSEILS (TBFP PC)

Depuis 2018, les Directions Régionales du Service Médical (DRSM) et la CNAM doivent compléter deux enquêtes :

- le tableau de bord de la formation professionnelle pour le personnel administratif

et

- le tableau de bord de la formation professionnelle pour les Praticiens Conseils

Cette année, les ex-DRSM compléteront le TBFP et le TBFP PC pour la période du 01/01/2025 au 30/09/2025.

Les CPAM, quant à elles, renseigneront le TBFP en excluant le personnel des ex-DRSM pour la période du 01/10/2025 au 31/12/2025.

1/ Les informations pratiques relatives à cette application (TBFP PC)

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20

Dès finalisation de votre saisie, une action de clôture vous sera demandée pour la prise en compte de vos données par l'Ucanss à des fins statistiques.

L'application Tableau de bord de la formation professionnelle Praticien Conseil est accessible sur le site de l'Ucanss, partie « espace organismes », rubrique « applications métiers » ou via le lien direct ci-dessous :

https://tbfppc.ucanss.fr

L'accès est sécurisé et réservé aux seules personnes habilitées par les Directeurs d'organismes. Désormais les Directeurs ou leur délégataire peuvent attribuer eux-mêmes les habilitations de leurs salariés à certaines applications Ucanss.

C. AIDE EN LIGNE (TBFP ET TBFP PC)

Une notice d'aide en ligne entièrement actualisée - intégrant les éclairages et précisions sur les évolutions prises en compte dans cette nouvelle version - est consultable depuis la page d'accueil et en bas de l'application en cliquant sur le lien « aide ».

Si vous n'avez pas encore demandé l'habilitation à cette application, nous vous conseillons de vous rapprocher de l'administrateur local désigné au sein de votre organisme, ou d'envoyer un message à l'adresse ci-dessous.

Pour toute interrogation, la messagerie sostbfp@ucanss.fr est mise à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Isabelle BERTIN

Directrice

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20